

Rencontre avec Luc Châtel

Les organisations syndicales ont rencontré le 7 mai Luc Châtel, secrétaire d'Etat à la consommation et porte-parole du gouvernement. Il était accompagné de ses conseillers, du Secrétaire Général du Ministère et de messieurs Parent et Fond pour la DG.

En préambule à cette réunion, Luc Châtel a souhaité indiquer que pour lui, la DGCCRF est une administration qui fonctionne bien, qui est compétente et reconnue par tout le monde que cela soit les professionnels ou les consommateurs. La DGCCRF apparaissant selon lui comme un arbitre important entre professionnels.

Il a également pointé les bonnes relations avec les associations de consommateurs. Enfin, il a souhaité rappeler que les missions de la DGCCRF sont des missions d'intérêt général importantes et dont la sphère d'attribution est large.

L'intersyndicale a rappelé brièvement les différentes questions qui lui avaient été transmises préalablement à la réunion.

Concernant la RGPP :

Luc Châtel a indiqué qu'il ne faut pas prendre ces réformes comme une volonté de tailler la fonction publique à la hache. Il s'agit selon lui de faire mieux mais avec des moyens limités.

Concernant les DR et les DD :

Les Directions régionales MEIE (Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi) seront selon lui un regroupement des directions existantes même si le DG pense qu'il y aura quelques points communs à mutualiser et surtout que le nouveau super DR sera une pointure dans ses relations avec le Préfet de région supérieur hiérarchique des préfets de départements. Il ne s'agit donc pas d'un démantèlement de la DGCCRF, ni de son travail, ni de ses agents. C'est la seule chose effectivement validée.

Au niveau départemental, les futures DD, qui ne seront pas des directions de préfecture, seront concentrées sur les questions d'alimentation ou peut-être étendue à tout problème de consommation (point non encore tranché). La coordination avec d'autres services comme les DSV par exemple doit permettre selon lui de rendre un service public plus efficace à nos concitoyens.

L'objectif est une coordination plus poussée qu'avec les MISSA.

La fusion de la DGCCRF avec la DSV est une des hypothèses sur lesquelles les ministres travaillent. Mais selon le DG, il n'y aura pas de fusion des statuts des personnels, seulement une fusion des missions. Les discussions avec le Ministère de l'Agriculture sont engagées mais bien entendu, il existe de nombreux points de divergence. Il y aurait un directeur unique à la tête des entités départementales fusionnées. Ce directeur aurait donc les deux directions régionales comme donneur d'ordre.

Luc Châtel a également précisé qu'il ne souhaite pas que la DGCCRF soit noyée dans un ensemble qui lui ferait perdre son indépendance de jugement qui est gage d'efficacité.

Cette nouvelle organisation devra donc passer par un indispensable équilibre et des expérimentations (qui n'auront d'expérimentations que le nom puisque M. Parent a expliqué qu'il ne s'agira de toutes façons pas de revenir en arrière).

Le SNU a posé le problème de la coexistence DDCCRF, DSV, rappelant que les DD dans le nouveau système devront être des directions de la protection économique du consommateur (et non uniquement centrées sur la question alimentaire) puisque nos missions sont multiples et que c'est cela qui donne à la DGCCRF sa cohérence et son efficacité. Le DG a même envisagé que les agents DDSV s'occupent également de protection du consommateur hors sécurité alimentaire stricte. Luc Châtel a indiqué que la vision qu'il défend est que la DGCCRF doit traiter de tous les sujets puisque ces compétences sont transversales.

Concernant les effectifs départementaux :

Le Contrat pluriannuel de performance n'est pas écrit ni négocié pour l'instant selon M.Parent... Celui-ci a donc refusé de confirmer nos informations qui parlent de 45 suppressions d'emplois pour les 3 années à venir.

Le DG s'est dit attaché au maillage territorial mais a indiqué qu'il faut répartir ces effectifs au mieux, ce qui signifie que les effectifs des petits départements seront redéployés vers les zones où l'activité économique est plus forte.

La gestion des effectifs restera nationale mais il est clair, selon le DG, qu'il y aura en plus une répartition régionale (les DR pourront dire ce qu'ils souhaitent comme répartition des effectifs dans leur région).

Bien évidemment, le SNU a demandé le maintien d'un effectif minimum dans chaque département.

Concernant la mission concurrence :

Sur la concurrence, l'idée retenue a été d'aligner la France sur ce qui se fait ailleurs en Europe avec une autorité administrative indépendante possédant plus de pouvoirs qu'aujourd'hui, mais qui, selon Luc Châtel, ne supprimeront pas les pouvoirs d'enquête du Ministre. Ils viendront se superposer à ceux de la nouvelle Autorité.

Le transfert des agents de la DNE au Conseil de la Concurrence est fait pour avoir une articulation plus efficace sur les affaires nationales et améliorer les délais selon le Ministre.

Ce transfert d'agents se fera sur le principe du volontariat après appel à candidatures. Les agents par la suite auront statut d'agents détachés...

Dans tous les cas, la DGCCRF devrait garder sa compétence au niveau local et son réseau concurrence (hors DNE). Aucun seuil ne serait fixé pour déterminer si une enquête est d'envergure nationale ou locale mais c'est plutôt au niveau des montants des sanctions que se ferait l'attribution de compétence. La nouvelle Autorité de la Concurrence pourrait se saisir à tout moment des enquêtes réalisées par les enquêteurs de la DGCCRF. Concernant les affaires locales, des réflexions sont en cours quant à la mise en place de nouveaux pouvoirs de sanctions type transactionnel puisque se pose la question de l'effectivité des sanctions (le RR a ses limites !).

De toutes façons, selon le Ministre, ce système n'est pas bouleversant. Par exemple, pour les perquisitions, la Haute Autorité pourra faire appel aux enquêteurs de la DGCCRF.

Concernant le Centre National d'Appels :

Dont la création a été annoncée lors du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques du 4 avril, Luc Châtel s'est dit séduit par ce système tourné, selon lui, vers l'utilisateur. Il souhaite que ce service soit apporté aux usagers. Cependant, pour l'instant, rien n'est tranché sur le sujet. On ne connaît donc pas encore le format (nombre d'agents...) ni la localisation de ce nouveau centre et encore moins l'étendue de ses missions qui devraient aller au-delà de celles dévolues à l'actuel CNA.

Les deux seuls éléments qui ont pu nous être fournis est que ce centre ne se substituera pas aux Directions Départementales (*les usagers risquent donc d'être « baladés » entre le 39-39, le centre d'appels et les DD... peut être n'avons-nous pas la même vision du service public...*) et que les personnes qui travailleront dans ce centre seront bien des agents de la DGCCRF (précision qui nous a semblé plus qu'utile puisqu'en ce qui concerne le 39-39, le service n'est pas rendu par des fonctionnaires).

Une certitude tout de même, la volonté de Luc Châtel d'avancer rapidement sur le sujet.

Dans tous les cas, le SNU restera vigilant à ce que les agents en poste dans le centre d'appels de Montpellier ne fasse pas les frais de cette nouvelle idée...

Concernant les laboratoires :

Les besoins en analyse restent inchangés. Une réforme a déjà été faite lors de la fusion avec le réseau des laboratoires des Douanes, ils ne sont donc pas concernés par le wagon de réforme RGPP selon le Ministre.

Concernant l'Administration Centrale : les besoins alloués à la future haute Autorité ne sont pas encore définis et restent à discuter mais quoi qu'il en soit la DG sera remodelée rapidement.

Il ressort des propos des différentes personnes présentes à cette réunion qu'un seul schéma départemental est réellement étudié, celui de la fusion avec la DSV.

Malgré les différentes explications données, l'articulation entre les différents niveaux national, régional et départemental, la cohérence et l'efficacité du nouveau dispositif restent incompréhensibles pour tout le monde !.